

Image not found or type unknown



Commerçant ambulant et rmi

Par **moa777**, le **17/12/2008** à **16:54**

Bonjour, voila je suis commercante ambulante depuis mai 2008 et a ce jour je n'arrive pas a m'en sortir j'ai fait tres peu dans les 3 premier mois et a ce jour je ne fait plus aucun benefice, je me fait héberger a titre gratuit chez une amie et je suis en dossier de surrendettement depuis 3 ans et je n'arrive meme plus a payer cela sans l'aide d'un parent hors il ne peuvent plus m'aider et je dois absolument payer ses mensualités a chaque fin de mois. Si je fait une demande de rmi aurais je le droit a quelque chose en sachant que j'ai fait 650€ de benefice sur 6 mois . Je vous remercie par avance de vos reponses

Par **timati**, le **17/12/2008** à **17:13**

Bonsoir,rnrnRenseignez vous auprès de votre CAF sur les documents à fournir. Je sais qu'ils tiennent compte des revenus des 3 derniers mois. Je ne connais pas le montant du plafond actuellement mais je pense que vous y avez le droit.rnVous obtiendrez tous les renseignements là bas.rnrnCordialement.